

immense marché pour l'écoulement de nos produits de la ferme.

Autant voudrait dire que le débouché du surcroît de fromage du comté de Frontenac serait le comté voisin de Leeds, qui en produit encore plus. Ou que le débouché de tout tout surcroît de pommes de terre de la province de Québec serait la province du Nouveau-Brunswick ou celle de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce serait tout aussi plausible, raisonnable, logique, que l'argument de ces honorables députés qui favorisent cette proposition de réciprocité. Il y a, de l'autre côté de la frontière. . . .

M. CLARK (Red-Deer) : Plus de consommateurs.

M. EDWARD : En effet, et plus de producteurs; et il y a 6,361,000 fermes pour nos 741,000 du Canada. Il y dix acres en culture contre un chez nous; douze chevaux, douze bestiaux contre un chez nous; vingt-huit moutons contre un ici; seize pores contre un ici. J'ai dit que leur production d'œufs, de beurre et du reste était bien supérieure à la nôtre.

Il y a un autre aspect de cette question que j'aimerais étudier, mais je le ferai, avec votre permission, après huit heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. EDWARDS : Monsieur l'Orateur, lors de la suspension de la séance à six heures, je tâchais, très hâtivement, de démontrer par quelques statistiques que le surplus de production agricole aux États-Unis était plus grand qu'en ce pays. Si je l'ai fait, c'est qu'en vertu du pacte de réciprocité, les produits naturels se trouvent particulièrement visés. On me permettra de me résumer sur quelques articles d'importance vitale aux cultivateurs, des provinces de l'Est, du moins, à savoir: le beurre, le fromage, les œufs, la graisse et la viande. Leur surplus exportable, dans l'année 1916, était d'environ 57 millions de dollars au Canada contre 271 millions de dollars aux États-Unis; en 1917, de 68 contre 390; en 1918 de 99 contre 644; soit pour les trois années \$225,741,000 au Canada contre \$1,305,000,000 aux États-Unis. De 1916 à 1918, ce surplus exportable s'accrut, pour le Canada, de 72 pour 100; et pour les États-Unis constituent pour nos produits le marché que le député de Red-Deer voudrait nous faire croire.

J'aborde un instant la question de la balance défavorable du commerce. Je citerai quelques paroles de l'honorable député

[M. Edwards.]

de Marquette (M. Crerar) à la session de 1920. Il m'avait permis de lui poser une question au milieu de son discours; et voici sa réponse (p. 148 du *hansard* français) :

M. Edwards : Le ministre a ajouté que nous devrions importer moins.

L'hon. M. Crerar : J'avoue que c'est un moyen d'améliorer la situation.

Et puis il déclara, plus loin :

Où se trouve le remède à la situation de notre change? Dans l'accroissement de la production du pays et l'augmentation de nos ventes. Il se trouve aussi dans la diminution de nos importations des États-Unis.

Je ne pense pas me tromper en disant que l'abolition de toute restriction possible quant aux produits naturels n'est pas un moyen de diminuer leur importation au Canada. Mais ce fut l'attitude de l'honorable député de Marquette. Je soutiens qu'elle ne concorde pas avec celle de l'honorable député de Red-Deer (M. Clark), en cette Chambre, cet après-midi. A Timiscaming, l'autre jour, l'honorable député de Red-Deer déclarait que, s'il y avait peu de doute dans l'esprit du peuple sur son libre-échangeisme déclaré, il pourrait néanmoins exister une divergence d'opinion quant à certains de ses partisans, mais que pour toutes fins pratiques les divergences étaient nulles. Or je constate une divergence considérable dans l'expression, du moins, de ces opinions.

On me permettra de faire allusion à une autre remarque de l'honorable député de Red-Deer. Il croit voir de ce côté-ci de la Chambre certains députés prêts à appuyer sa résolution. Or je m'en vais donner quelques raisons, neuf ou dix, monsieur l'Orateur,—je n'ai pas le temps d'en indiquer un plus grand nombre—qui me portent à penser que la vue politique de l'honorable député est très défectueuse et a grand besoin d'un traitement spécifique. La plupart des honorables membres se rappelleront que l'honorable député, en une circonstance antérieure, nous a dit, dans un accès de sincérité, qu'il avait soulagé sa conscience d'avoir appuyé le parti libéral durant tant d'années en tournant la manivelle d'une écrémeuse et en frottant ses doigts sur du fil de fer jusqu'à les mettre au vif.

Si l'honorable député de Red-Deer peut citer l'entrée en franchise des écrémeuses et de la ficelle d'engerbage pour excuser sa docile et complaisante approbation d'une politique d'après laquelle le tarif était plus élevé qu'il n'est aujourd'hui, à mon tour je peux lui donner des raisons pour lesquelles les députés ministériels se trouvent pleinement justifiés en refusant d'appuyer l'amendement qui est proposé. Je citerai par